Archives parlementaires

Adresse des commissaires nommés par la section des Arcis informant du rejet de l'arrêté de celle du Muséum, lors de la séance du 11 fructidor an II (28 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des commissaires nommés par la section des Arcis informant du rejet de l'arrêté de celle du Muséum, lors de la séance du 11 fructidor an II (28 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCVI - Du 10 fructidor au 22 fructidor an II (27 août au 8 septembre 1794) Paris : CNRS éditions, 1990. p. 40;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1990_num_96_1_15092_t1_0040_0000_3

Fichier pdf généré le 14/01/2020

b

[*Extrait des registres de l'assemblée générale de la section du Mont-Blanc, 10 fructidor*] (54)

Une députation de la section du Muséum est admise et fait lecture d'une pétition qu'elle se propose de présenter à la Convention nationale en invitant la section du Mont-Blanc d'y adhérer, et de nommer des commissaires pour se joindre à ceux déjà nommés à cet effet par la dite section du Muséum.

A cette lecture succède un mouvement général d'improbation; différents membres demandent et obtiennent successivement la parolle, et après avoir développé dans des discours fermes et énergiques, et les principes, et les faits oubliés ou méconnus dans cette pétition, après avoir tracé le tableau effrayant des mesures provoquées si elles étaient adoptées, les uns demandent son improbation et sa dénonciation aux comités de Salut public et de Sûreté générale réunis, les autres demandent l'ordre du jour pur et simple et qu'il soit nommé six commissaires pour porter à la Convention nationale l'expression unanime des citoyens de la section du Mont-Blanc. Cette proposition ayant été motivée entrautres sur ce qu'il n'est pas douteux qu'il existe dans la section du Muséum beaucoup de patriottes dont la bonne foy a été surprise par les considérants astucieux qui précèdent cette pétition a fait revenir à elle les précédents orateurs, en conséquence l'assemblée arrête unanimement qu'elle passe à l'ordre du jour sur la pétition de la section du Muséum, arrête en outre que le présent arrêté sera porté par six commissaires à la Convention nationalle afin de donner une publicité et une autenticité que paraissent exiger les circonstances aux principes que les citoyens de la section du Mont-Blanc. Les commissaires nommés pour cet effet sont les citoyens Vassal, Cavaignac, Serné, Chaumette, Gassiour et Fortin.

Signé CAVAIGNAC (*président*), DUPERRÉE (*secrétaire*).

25

Des commissaires nommés par la section des Arcis [Paris] **annoncent à la Convention nationale, par une lettre écrite à son président, que cette section a improuvé unanimement l'arrêté de celle du Muséum.**

Mention honorable, insertion au Bulletin (55).

[*Paris le 11 fructidor an 2e de la République une et indivisible*] (56)

Au nom de la section des Arcis, nous te faisons connaître, citoyen Président, afin que tu en fasses part à la Convention nationale, qu'elle a unanimement improuvé l'arrêté de la section du Muséum qui lui a paru tendre à l'anéantissement du gouvernement révolutionnaire, que la Convention a déclaré devoir être maintenu jusqu'à la paix.

L'absence du secrétaire et du président de la section nous empêche, ainsi que l'assemblée d'hier nous l'avait ordonné, de paraître à la barre pour faire la lecture de cet arrêté où la section des Arcis assure la Convention nationale de sa soumission entière à ses décrets.

Les commissaires nommés pour porter l'adresse à la Convention, GARNERIN, PIAT.

26

Une députation de la section de Mutius-Scaevola [Paris] **annonce à la Convention nationale qu'elle a improuvé à l'unanimité l'adresse de la section du Muséum, et qu'elle la dénonce à l'opinion publique. Elle donne l'extrait de son procès-verbal du 10 fructidor concernant cet objet.**

Mention honorable, insertion en entier au bulletin du discours et de la réponse du président (57).

[*Extrait du registre des délibérations de l'assemblée générale de la section de Mutius-Scaevola, 10 fructidor an II*] (58)

Appert par procès-verbal dudit jour, qu'en suite de l'arrêté pris par l'assemblée générale sur la lecture qui lui a été faite par les commissaires députés de la section du Muséum d'une adresse et d'un discours contenant des propositions contraires au bien public et tendant à l'anéantissement du gouvernement révolutionnaire, il a été nommé six commissaires pour porter aux comités de Salut public et de Sûreté générale à l'instant ainsi que demain à la Convention nationale les dittes pétitions et discours laissées sur le bureau, les dénoncer et exprimer l'improbation que lui a unanimement donné la section de Mutius-Scaevola et porter le vœu de la ditte section de se réunir toujours et constamment à la Convention nationale.

L'assemblée nomme pour ses commissaires les citoyens Derval, Cerard, Guillemin, Simon, Guinier, Guerin aux termes de l'arrêté ci-dessus.

Pour extrait conforme, LARRIEU (*président*), MAUGAS (*secrétaire*).

L'orateur de la section de Mutius-Scaevola:

Citoyens Représentans,

La section de Mutius-Scaevola, fidèle à ses sermens, intimement convaincue que le salut de

(54) C 320, pl. 1313, p. 17. *Moniteur,* XXI, 610; *Débats,* n° 707, 165.

(55) *P.-V.,* XLIV, 189.

(56) C 320, pl. 1313, p. 30. Mentionné au *Moniteur,* XXI, 612.

(57) *P.-V.,* XLIV, 189-190.

(58) C 320, pl. 1313, p. 20. *Débats,* n° 707, 267; *F. de la Républ.,* n° 421; *J. Fr.,* n° 703.

Persée creative commons